

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3047

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Avenant**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'innovation est au cœur de la problématique de compétitivité des entreprises et du développement de la recherche française. La place de l'industrie dans la compétition internationale dépend de sa capacité à créer et à développer de nouveaux produits et services, en liaison avec la recherche publique.

Le dispositif national de soutien à l'innovation et à la recherche a sensiblement évolué en 2005. Le projet de loi en faveur de la recherche a pour ambition de faire de la France un moteur dans la recherche européenne. Les dispositifs nationaux de financement de la recherche ont été recomposés avec la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Agence de l'innovation industrielle (AII), les pôles de compétitivité.

De plus, la politique régionale en faveur de la recherche, qui a été redéfinie en 2005, dans le cadre du Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), et la labellisation des cinq pôles de compétitivité lyonnais structurent la politique d'innovation de l'agglomération autour de trois enjeux :

- renforcer l'articulation entre l'excellence scientifique lyonnaise et les pôles de compétitivité,
- améliorer les processus de transfert et d'échanges,
- favoriser l'animation et le rayonnement d'une politique de site.

Cette politique, dénommée Lyon, métropole innovante s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise dont le Pôle universitaire lyonnais (PUL) est devenu partenaire fondateur début 2005.

La reconnaissance internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche apparaît désormais comme un élément déterminant de la compétitivité des territoires. Le dernier classement de référence établi par l'université Jiaotong de Shanghai, en août 2005, ne mentionne que deux établissements lyonnais dans les cinq cents meilleurs du monde : Lyon 1, entre la deux centième et la trois centième place, et l'Ecole normale supérieure (ENS) à Lyon entre la trois centième et la quatre centième place. Si certains facteurs explicatifs sont liés aux techniques de classification, il apparaît néanmoins indispensable de structurer la recherche lyonnaise autour d'ensembles cohérents présentant une réelle masse critique à l'échelle de l'agglomération, pour faire face aux enjeux de la compétition mondiale.

Le pôle universitaire de Lyon : une ambition renouvelée autour du projet Université de Lyon

Le PUL fédère, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP), treize établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'agglomération lyonnaise : les universités Lyon I, Lyon II, Lyon III, l'Ecole centrale, l'Insa, les deux Ecoles normales supérieures, l'Ecole de management (EM) de Lyon, l'Université catholique, l'Ecole nationale vétérinaire, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et l'Ecole nationale supérieure des arts techniques du théâtre (Ensatt).

Le PUL met en œuvre des actions communes au service du développement de l'enseignement et de la recherche dans l'agglomération lyonnaise pour améliorer l'attractivité de Lyon, sa visibilité internationale et son rayonnement.

Le PUL propose, en 2005, une stratégie de développement centrée sur le projet Université de Lyon, avec un double enjeu :

- renforcer la visibilité internationale de la recherche lyonnaise, en la structurant autour des priorités académiques dans le cadre du Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR) et des priorités de développement économique à travers les pôles de compétitivité,
- renforcer le rôle de l'université dans le développement économique du site lyonnais, en articulant plus fortement la recherche et la formation avec les secteurs économiques prioritaires de l'agglomération.

Cette stratégie comporte trois volets :

- la définition du pôle recherche de Lyon : axes de mutualisation de la recherche en préparation du prochain contrat quadriennal avec l'Etat (2007-2010), signature Université de Lyon commune aux établissements, mutualisation des activités de valorisation économique,
- l'amélioration de la visibilité internationale de l'offre de formation des établissements lyonnais d'enseignement supérieur,
- l'amélioration de la qualité de l'accueil des étudiants et chercheurs à l'université.

Une convention de trois ans (du 1er juillet 2003 au 30 juin 2006) entre la Communauté urbaine et le PUL, a permis de formaliser un projet partenarial portant sur des objectifs de promotion de la recherche et de rayonnement international du potentiel scientifique de l'agglomération.

L'objectif du présent avenant (dernier au titre de la convention 2003-2006) est de définir les modalités de soutien de la Communauté urbaine au PUL, en tenant compte de l'évolution des enjeux liés au schéma régional, à la mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité et de la nouvelle ambition du PUL à travers le projet Université de Lyon.

Le bilan de l'avenant 2004-2005

Les actions prévues au titre de l'avenant 2004 ont été réalisées par le PUL :

- l'élaboration d'un site Internet de la recherche lyonnaise, à partir d'une base de données des compétences de l'agglomération (Lyon Sciences Ressources)

La nouvelle base de données de la recherche publique et privée de l'agglomération (guide de la recherche, Recherche et développement (R & D), Innovation) a été réalisée sur la base du cahier des charges défini en 2004. Elle comporte des améliorations importantes des contenus : simplification de la saisie pour les laboratoires, intégration dans plusieurs sites Internet de référence et notamment le portail économique de la Communauté urbaine.

L'audience du site actuel Lyon Science a été améliorée (+ 90 % de visiteurs de 2002 à 2004). Le nouveau site Internet (lyon-sciences.fr), basé sur une technologie dynamique, a été conçu sur la base du cahier des charges défini en 2004. Une version test sera mise en ligne en novembre 2005 ;

- l'accueil et l'animation de la communauté de chercheurs étrangers à Lyon

En 2004, pour la troisième année consécutive, une politique d'accueil des chercheurs étrangers a été mise en place dans l'agglomération lyonnaise. Soixante-dix nouveaux chercheurs se sont inscrits sur le répertoire PUL-fondation nationale Alfred Kastler et ont bénéficié à ce titre d'une offre de services gratuits. Cette politique d'accueil a permis au PUL d'être labellisé en janvier 2005 comme centre de mobilité par la commission européenne. Le répertoire des chercheurs étrangers de la métropole lyonnaise compte désormais trois cent vingt-et-un inscrits ;

- la communication sur la politique d'innovation du territoire et son potentiel

Deux suppléments de la revue Isotope (revue de vulgarisation destinée à la communauté scientifique) ont été réalisés en 2004 sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'accueil des chercheurs étrangers.

Les objectifs de l'avenant 2005-juin 2006

- *Finaliser la mise en oeuvre et le déploiement des actions de promotion de la recherche ainsi que l'accueil des chercheurs étrangers*

Deux projets visant à développer la promotion de la recherche et le rayonnement international de l'agglomération figuraient dans le cadre de la convention entre la Communauté urbaine et le PUL en 2003-2006. L'objectif proposé, dans le cadre de l'avenant 2005-2006, est de finaliser la mise en oeuvre de ces projets, de renforcer la communication sur l'offre de service auprès des entreprises de l'agglomération, de procéder à l'évaluation des résultats et de prévoir le déploiement de ces actions à l'issue de la convention.

. Promotion de la recherche lyonnaise : mise en ligne du site lyon-sciences.fr et de l'annuaire de l'innovation en mai 2006 (versions anglaise et française)

Les objectifs proposés pour 2005-2006 sont les suivants :

- le recensement exhaustif des laboratoires et acteurs de l'innovation de l'agglomération : alimentation de la base de données sur la base d'un fichier de huit cents références à qualifier,
- la mutualisation des données des établissements d'enseignement supérieur (recherche publique), d'une part, et des pôles et agences, d'autre part, à l'échelle de l'agglomération,
- l'augmentation de l'audience du site et plus particulièrement de l'audience internationale,
- la mise en place d'actions de communication en direction des entreprises,
- la définition des modalités de pérennisation de l'outil (volets mise à jour et animation) et d'un déploiement à l'échelle régionale, éventuellement dans le cadre de la future Agence régionale de développement de l'innovation.

. Rayonnement international : accueil et animation des chercheurs étrangers au sein des établissements et définition d'une offre de service différenciée

Les objectifs proposés pour 2005-2006 sont les suivants :

- la poursuite des actions d'accueil et d'animation en direction de la communauté des chercheurs étrangers,
- l'évolution des missions du centre de mobilité du PUL sur des fonctions d'animation de réseau et de coordination des actions des établissements en matière d'accueil de chercheurs étrangers,
- l'élaboration d'une offre d'accueil spécifique destinée aux enseignants et chercheurs de haut niveau, en articulation avec le plan de prospection internationale de l'association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) en liaison avec les pôles de compétitivité.
- *Préparer la mise en oeuvre du volet économique du projet Université de Lyon, en intégrant les priorités de développement de l'agglomération lyonnaise dans le cadre des pôles de compétitivité*

L'objectif proposé, dans le cadre de l'avenant 2005-2006, est d'accompagner le PUL dans sa réflexion stratégique et la définition de ses nouvelles priorités, pour la période 2006-2010, et de renforcer le partenariat Conseil régional, PUL, communauté urbaine de Lyon, dans la mise en place d'une véritable politique de site participant notamment au projet de développement économique de l'agglomération.

. Mission de conseil sur le positionnement stratégique du PUL

L'objectif de la mission est de préciser les ambitions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le projet Université de Lyon et de définir les attentes des partenaires (collectivités, organismes de recherche, entreprises).

Cette mission, qui sera cofinancée par la Région et la Communauté urbaine, portera sur deux volets :

- la définition et le partage des axes de développement du PUL pour la période 2006-2010 : diagnostic de l'agglomération lyonnaise en matière de formation et de recherche universitaire, préconisations,
- la définition et la programmation des actions à mettre en œuvre par l'Université en matière de recherche et de formation, pour participer aux priorités de l'agglomération en matière de développement économique.

. Mission d'assistance au PUL sur la faisabilité d'une structure de valorisation de site

Pour répondre à l'appel à projet de l'Agence nationale de la recherche pour la mutualisation de la fonction valorisation, l'objectif est d'assister le PUL dans l'élaboration d'un projet visant à renforcer le potentiel d'innovation du site universitaire lyonnais. Le projet consiste à renforcer l'axe valorisation de la recherche lyonnaise en terme de détection de projets, d'appui en expertise technologique, de conseils juridiques, etc.

- Les autres actions partenariales, en 2005-2006, ne faisant pas l'objet d'un cofinancement de la Communauté urbaine

. Sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat

Un rapprochement entre le PUL et l'association Vouloir entreprendre est à l'étude (hébergement d'AVE par le PUL).

. Elaboration du schéma de développement des universités

La Communauté urbaine pilotera en 2005-2006, en concertation avec le PUL, une étude visant à définir un schéma prospectif d'aménagement et de développement des universités.

. Définition d'une offre de formation de dimension internationale, en liaison avec les thématiques des pôles de compétitivité

Le budget et le plan de financement prévisionnel 2005-juin 2006

Actions	Communauté urbaine (en €)	PUL 2006 (en €)	Région (en €)	Total (en €)
Lyon sciences ressources	87 000	40 000	0	127 000
mission valorisation	30 000	40 000	20 000	90 000
accueil des chercheurs étrangers	67 000	20 000	0	87 000
étude stratégie	50 000	0	50 000	100 000
total	234 000	100 000	70 000	404 000

Le budget global du PUL est de 1 500 000 € en 2005, dont 800 000 € de l'Etat et 200 000 € de la région Rhône-Alpes.

L'évaluation 2005-2006

L'évaluation de l'avenant, en 2005- juin 2006, portera sur :

- la réalisation de l'annuaire de l'innovation en liaison avec le portail économique de l'agglomération, le nombre de laboratoires et d'entreprises référencés dans la base de données,
- l'augmentation de l'audience du site (audience internationale plus particulièrement),
- la pérennisation de l'action Lyon sciences ressource et recherche de nouveaux financements,
- le nombre de chercheurs étrangers ayant bénéficié d'actions d'accueil différenciées en liaison avec le plan de prospection de l'Aderly,
- la proposition de plan de développement du PUL 2006-2010 validé par les établissements et intégrant les priorités de développement économique de l'agglomération,
- le projet pour la mutualisation de la fonction valorisation à Lyon, validé par les établissements et présenté par le PUL, dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence nationale de la recherche,
- l'élaboration d'un cahier des charges pour un projet d'offre de formation liée à LyonBiopôle.

Les modalités :

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du PUL, à hauteur de 234 000 € pour l'exercice 2005, pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Pôle universitaire lyonnais.

2° - Approuve le versement d'une subvention, d'un montant de 234 000 €, pour l'exercice 2005.

3° - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,